

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026

Commune de Prosnès

SEANCE DU 19 MARS 2021

Date de la convocation : 15 mars 2021

Date d'affichage : 25 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Francis MUNIER, Maire.

Présents : AUBERT Rémy, DESPIC Cédric, DROUET Françoise, FLEURY Jean-Marie, GABRELLE Ludovic, KESENNE Baptiste, L'HUILLIER Sylvie, MUNIER Francis, NOURISSIER Fabrice, PICARD Sabrina

Absent excusé et représenté : Monsieur MOUGNEAU Lionel

Représenté : MOUGNEAU Lionel par MUNIER Francis

Secrétaires : Messieurs FLEURY Jean-Marie et GABRELLE Ludovic.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021_07 - Délibération compte administratif 2020

Monsieur le Maire, ordonnateur présente le compte administratif 2020.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à la somme de 465 804.89 €

Le montant des recettes d'investissement s'élève à la somme de 463 663.53€

Le déficit des années antérieures s'élève à la somme de - 246 256.81 €

Soit un déficit de clôture 2020 de 248 398.17 €

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de 286 377.76 €

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de 375 960.88 €

Le report de l'excédent des années antérieures s'élève à la somme de 0 €

Soit un excédent de clôture 2020 de 89 583.12 €

Monsieur Rémy AUBERT, prend la présidence de la séance pour le vote du compte administratif 2020.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	9	0	1	1

Après délibération et vote à main levée, Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et présente le compte de gestion 2020.

2021_07a - Délibération compte de gestion 2020

Ce compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Après délibération et vote à main levée, ce compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2021_07b - Délibération affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable, après avoir approuvé le 19 mars 2021 le compte administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 89 583.12 €, constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de : - 248 398.17 €

Un solde de reste à réaliser de : - 38 600.00 €

Soit un besoin de financement de : - 286 998.17 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021.

Décide sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2021 le résultat suivant :

Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement : 89 583.12€

Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 0 €

Après délibération et vote à main levée :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'affectation du résultat 2020.

2021_08 – Délibération pour la vente de l'ensemble immobilier de la propriété de Madame HAUGUEL
--

Suite au décès de Madame Paulette HAUGUEL le 04 février 2020, la commune a eu en legs toute sa propriété.

L'acte notarié a été signé chez Maître Laurent QUINART le 27 janvier 2021.

L'exposé chiffré de la situation financière, compte administratif et compte de gestion a nécessité une nouvelle réflexion sur le devenir de l'immobilier HAUGUEL.

Au vue de la conjoncture actuelle, Monsieur le Maire propose de mettre en vente l'ensemble immobilier.

Après délibération et vote à main levée :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	6	5	0	0

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour vendre cet ensemble.

Monsieur le Maire propose de prendre rendez-vous avec plusieurs agents immobiliers et un notaire afin de mettre en vente le bien immobilier dans sa globalité et d'en tirer le meilleur profit dans l'intérêt de la commune.

2021_09 - Délibération employé communal
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que nous avons reçu 5 candidatures.

Un entretien d'embauche a été proposé aux 5 candidats ; 3 se sont présentés au rendez-vous.

Monsieur le Maire propose le recrutement de l'un des trois candidats

Après délibération et vote à main levée :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	7	4	0	0

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour le recrutement de l'employé communal et laisse le choix du candidat à Monsieur le Maire.

Questions diverses

- Réflexion taux d'imposition :

Monsieur le Maire expose qu'il serait judicieux, après étude, d'augmenter légèrement les taux d'impositions sur le foncier bâti et non bâti à hauteur de 0.80 %.

Une délibération sera prise pour le vote des taux lors de la prochaine réunion, le 02 avril 2021.

- Vente des terrains en cours :

L'acte de vente du terrain de Monsieur et Madame MOUSSÉ a été signé le 11 février 2021.

L'acte de vente du terrain de Monsieur DITTE a été signé le 17 mars 2021.

A ce jour, nous sommes dans l'attente de la vente de la grange à Monsieur PERNET ainsi que de la grange à Monsieur RAQUILLARD et du terrain à Monsieur et Madame BEYLOT.

TOUR DE TABLE

- Monsieur Rémy AUBERT précise que Monsieur Bastien GAUTHIER propose à la commune une Eglise avec un téléphérique et une crèche réalisées par Monsieur Jean-Claude GIRARDIN comme décoration de Noël. La commune remercie Monsieur GIRARDIN pour ce don.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 00h00.

Fait à PROSNES, le jour, mois et an susdits

